



## TOUSSAINT

# DTM'A TUER !!!

*C'est la période où l'on célèbre ses morts.*

*La DT (feue DTC, paix à son âme...) ne déroge pas à la règle. Pour ce faire, elle a décidé de retenter de sacrifier notre collègue handicapée, qui surnage depuis presque 18 mois maintenant.*

Rappels des derniers événements :

Août 2014: La médiatrice de La Poste est saisie de l'affaire par SUD. Elle contacte Sylvie, et la direction. On ne sait rien de ses conclusions.

Fin août: Sylvie reçoit un recommandé l'informant qu'elle peut, selon les textes, solliciter un entretien auprès du directeur du NOD, ce qu'elle fait.

mi-septembre: réunion avec Mme Romaniec, représentante du directeur du NOD, en présence de B. Simon et A. Poncelin. Il est décidé de mettre en œuvre différentes actions pour établir une passerelle avec la fonction publique

territoriale: rendez-vous avec la conseillère en mobilité, prise en charge par La Poste d'une formation CNED, au titre du DIF, bilan de compétence, formation "Piloter votre potentiel de développement professionnel".

Début octobre: rendez-vous avec V. Martin, conseillère en mobilité, pour la mise en œuvre de ces actions.

Mi-octobre: rencontre avec une personne du centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre de la "semaine de l'évolution professionnelle", pour valider ce projet. Nous pensons alors qu'enfin les choses avancent dans le bon sens. Grands naïfs que nous étions!!!

22 octobre: CHSCT extraordinaire sur le dossier de Sylvie. Changement d'attitude complet de la direction. Agressivité, propos déplacés, parfois même mensongers; ainsi le directeur indique qu'il "ne va pas continuer à payer Sylvie à ne rien faire!!!". Ce n'est pas lui qui la paye, c'est La Poste. Il est salarié de La Poste, comme Sylvie, ni plus, ni moins; certains sauront lui rappeler le moment venu...

Ces propos sont tout simplement indignes de la fonction de directeur et inacceptables.

Ajoutons un point très important: C'est à la direction de faire son travail et de proposer un (des) poste(s) compatible(s) avec les préconisations médicale! Manifestement cela n'a pas été fait. Comment peut-on, dans ces conditions, se permettre ce genre de remarque ???

La directrice des ressources, sans doute pour ne pas être en reste, a alors affirmé que Sylvie avait revendiqué le poste de responsable de la communication. Là encore mensonge et propos quasi diffamatoires. Pour qui se prennent ces gens?

30 octobre : Sylvie reçoit un recommandé lui indiquant qu'elle est convoquée pour un entretien préalable au licenciement le 7 novembre prochain. Motif "impossibilité de reclassement". Depuis des mois nous demandons que La Poste fournisse au CHSCT les preuves des courriers de recherches de poste (qu'elle a l'obligation de faire) et les réponses des sites concernés. Un représentant du CHSCT doit venir à Nantes mi-novembre pour constater ce qui a été fait en la matière. Convoquer Sylvie avant cette action du CHSCT, nous semble pour le moins surprenant.

Nous ne comprenons absolument pas ce changement d'attitude et cet empressement soudain à vouloir licencier Sylvie.

A moins que le fait qu'elle soit candidate sur les listes SUD pour les prochaines élections professionnelles n'ait pas plu à notre direction. Dans ce cas, ce serait, tout bonnement, de la discrimination syndicale, ce qui, reconnaissons-le, est tout aussi inadmissible!

*Quoi qu'il en soit nous demandons :*

**L'abandon de la procédure de licenciement,**

**La mise en œuvre des actions proposées en septembre pour accompagner Sylvie dans sa reconversion,**

**Le respect des textes (au moins une fois s.v.p.....),**

**Le respect de la personne humaine (A Sud, on fait des formations sur le sujet)!!!**